



Déclaration liminaire – CSA du 6-02-2023

Monsieur le Directeur Académique,

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement.

Dans notre département dans le 1^{er} degré, les dotations en emplois bien que la démographie soit à la baisse, ne sont pas suffisantes et mettent le fonctionnement du service public d'éducation dans des difficultés majeures de fonctionnement.

La carte scolaire étudiée ce jour ne permet pas l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement au-delà des limitations d'effectifs prévus en GS, CP et CE1. Les écoles connaissent des besoins importants, même s'ils sont moins visibles immédiatement que les ouvertures et fermetures de classes mais qui sont totalement absents de notre document aujourd'hui : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, moyens de remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école.

L'Unsa éducation depuis plusieurs années dénonce le choix de fragiliser les RASED en supprimant ou gelant des postes alors qu'ils sont indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires. Nous nous étonnons de l'absence totale de ces postes et nous nous interrogeons sur le devenir des postes gelés les années précédentes. Il est temps de changer d'orientation pour répondre à la réalité des besoins des élèves dans les écoles.

À l'heure de la préparation de la conférence nationale sur le handicap, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de

répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves.

Je vous remercie,